



01170 CHEVRY

Communiqué

Installation d'une délégation spéciale

Chevry, le 29 juin 2020

Suite à l'annulation des élections municipales du 15/03/2020 par jugement du Tribunal Administratif de Lyon le 18/05/2020, M. Benoît HUBER, sous-préfet de Gex et de Nantua, a désigné, par arrêté préfectoral du 26 juin 2020, la délégation spéciale chargée d'assurer le fonctionnement des services de la mairie.

Cette délégation sera installée le 1^{er} juillet 2020 à 16h.

Elle est composée de trois membres :

- Mme Dominique DONZE, ancienne maire de la commune de Crozet,
- Mme Françoise FERROLLET, ancienne fonctionnaire territoriale,
- M. Bernard TARDY, ancien maire de la commune d'Echenevex.

La délégation spéciale remplit les fonctions de l'ancien conseil municipal, limitées aux actes de pure administration conservatoire et urgente.

Le président de la délégation spéciale exerce par ailleurs les pouvoirs de police du maire et agit en sa qualité d'agent de l'Etat.

Les fonctions de cette délégation spéciale cesseront lorsque le nouveau conseil municipal aura été constitué, c'est-à-dire lors de la proclamation des résultats définitifs des élections municipales qui devraient avoir lieu en septembre prochain.